



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le 15 octobre 2020

Secrétariat général

GRUPE DE TRAVAIL

EGALITE DES CHANCES

Ce document réalisé par le secrétariat général vise à proposer une trame pour faciliter la constitution du groupe et engager ses travaux.

Lors de sa réunion du 26 juin dernier le Conseil a décidé de créer un groupe de travail sur l'égalité des chances.

Dans le cadre des travaux du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'égalité des chances devrait être entendue comme « la lutte contre les inégalités à la fois sociales et territoriales qui altèrent les chances des personnes en situation de pauvreté de sortir de cette situation, les assignant à la pauvreté et à une reproduction générationnelle ».

Lutter contre ce déterminisme est l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il ne s'agit pas de refaire ce qui l'a été dans le cadre de cette stratégie mais de s'appuyer dessus pour déterminer quels sont les leviers à mobiliser pour lutter contre les inégalités.

De nombreuses actions et expérimentations ont été et sont mises en place, pour corriger les « effets de la pauvreté » et pourtant force est de constater que les inégalités perdurent et se creusent.

Ces actions, expérimentations, innovations aux niveaux national et local méritent d'être interrogées : classes dédoublées, cordées de la réussite, aide aux devoirs...; participation des personnes aux décisions et politiques qui les concernent ; mise en réseau d'acteurs, « bus santé », centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) hors les murs...

Les travaux du groupe devraient s'attacher à **traiter à la fois des inégalités sociales mais aussi territoriales, les deux étant souvent cumulées**. La crise « covid » a bien mis en lumière le lien entre territoire, propagation de la maladie, pauvreté et surmorbidity (surpopulation dans le logement, pathologies particulières). Elle a montré aussi que selon sa catégorie professionnelle et son niveau de vie il était ou non possible de limiter ses déplacements, voire se confiner loin des lieux de circulation intense du virus.

Le groupe de travail peut s'appuyer sur des thématiques particulières, pour asseoir ses propositions, pointer ce qui marche, ce qu'il faut renforcer. De nombreux sujets ont été abordés au cours de la réunion du 26 juin dernier : accompagnement scolaire, fracture numérique, inégalités territoriales (accompagnement des jeunes Aide sociale à l'enfance (ASE), des jeunes par les missions locales), lutte contre l'isolement, l'accès aux soins (refus de soins, accès aux traitements, déserts médicaux...), à la prévention, aux droits, au logement, à l'alimentation, à la culture, aux vacances, respect des droits fondamentaux (mineurs non accompagnés (MNA), personnes migrantes)

Il y a sur tous ces sujets une littérature abondante et des approches très différentes y compris très critiques.

Un état des lieux apparaît dans un premier temps nécessaire afin que le groupe de travail puisse affiner son mandat et par la suite son programme de travail.

Pour l'aider à construire ce programme le secrétariat général propose de prendre l'attache d'un intervenant extérieur ayant une vision globale à la fois sociale et territoriale des inégalités.

Le groupe de travail devra également se concerter avec les autres groupes : logement et accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle afin d'articuler les travaux en termes de complémentarité pour ne pas traiter les sujets en « parallèle ».

Le secrétariat général organisera en ce sens, régulièrement des rencontres avec les présidents des groupes de travail.